

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 151 (2006)
Heft: 3

Artikel: Une thèse sur la "petite guerre" au XVIIIe siècle
Autor: Weck, Hervé de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346574>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une thèse sur la « petite guerre » au XVIII^e siècle

La menace asymétrique, depuis les débuts de la guerre froide, a changé des règles traditionnelles qui apparaissaient des constantes: l'objectif n'est plus de remporter la victoire en campagne ou en zone urbaine, mais de déconcerter, d'user et d'épuiser un adversaire qui serait plus fort sur un champ de bataille. On oublie que « la menace asymétrique puise ses fondements doctrinaux dans des concepts anciens: l'attrition ou l'usure, la petite guerre ou la guérilla que les Romains affrontent en Numidie [...] au même titre que les Français en Espagne en 1808¹. » Dans une thèse soutenue à l'Université de Nantes, Sandrine Picaud a passé sous la loupe la petite guerre au XVIII^e siècle².

■ Col Hervé de Weck

En 1769, Turpin de Crissé écrit qu'on « ne donne pas tous les jours des batailles. Comme ces actions générales ne sont jamais indifférentes, les généraux qui commandent les armées ne les donnent ou ne les reçoivent qu'après de mûres réflexions; ainsi on peut faire deux ou trois campagnes sans trouver l'occasion d'en donner une, et ces campagnes se passent en marches, camps, détachements, embuscades, surprises, attaques de postes, de convois et de fourrages. »

Les guerres limitées du XVIII^e siècle

Les guerres sont limitées dans deux domaines. D'une part, elles ont des objectifs limités; il ne s'agit pas de détruire l'ennemi, mais de prendre des gages, qui seront négociés à la paix. On s'attache donc à dé-

fendre des positions et à prendre des points d'appui, d'où la multiplication des sièges. D'autre part, les guerres sont limitées par la structure des armées, lourdes et lentes. La guerre de sièges est la conséquence, à la fois des conditions techniques et des objectifs stratégiques; la guerre de mouvement étant malaisée du fait des effectifs, on ne peut imposer la bataille et la rendre décisive par la poursuite de l'ennemi vaincu. Sans compter que les généraux réfléchissent à deux fois avant de livrer une bataille coûteuse en hommes. En Flandre au milieu du XVIII^e siècle, les armées qui sont face à face alignent une centaine de milliers d'hommes, voire entre 100 et 120000 pour Maurice de Saxe au début du mois d'août 1746.

La « petite guerre » ou « guerre de partis » postule que les combattants aient une légitimité institutionnelle reconnue par les deux belligérants, qu'ils soient motivés par le service du prince

et non par le pillage. Elle est faite de surprises, d'embuscades, d'escarmouches, de coups de mains, mais aussi de contributions, d'opérations visant à faire du fourrage et de protections de convois. Elle ne vise pas essentiellement à la conquête de territoires mais à l'épuisement d'un ennemi maintenu dans une alarme et un mouvement perpétuels. Dans ce contexte, l'échec d'une action, vu le grand nombre d'opérations quotidiennes, n'a pas beaucoup d'importance.

Il s'agit d'un procédé utilisé dans le cadre de la « grande guerre » de nation à nation. Selon une formule de Montecucoli qui respecte les termes de l'époque, « la cavalerie légère sert à faire des courses, à escorter, à prendre langue, à ruiner le pays de l'ennemi, à harceler son armée, à la tenir toujours sous les armes et à la charger dès qu'elle plie. » Lorsqu'il y a « guérilla » s'ajoutent chez les combattants des motivations plus

¹ Pierre Streit: « La morphologie du champ de bataille. La trilogie choc-feu-manœuvre », Histoire mondiale des conflits, déc. 2004 - janv. 2005, p. 26.

² Picaud, Sandrine: La petite guerre au XVIII^e siècle: l'exemple des campagnes de Flandre, de la guerre de Succession d'Autriche, mises en perspective dans la pensée française et européenne (1701-1789). Thèse de doctorat d'histoire présentée sous la direction du professeur Jean-Pierre Du Bois. Université de Nantes, 2004. Manuscrit.

passionnelles, politiques, religieuses ou sociales; ils n'ont pas l'aval du Prince, du Gouvernement, du pays dominateur. La légitimité institutionnelle n'existe que d'un côté, celui des troupes gouvernementales. C'est le cas dans la plupart des guerres civiles.

Quelques aspects de la petite guerre

Malgré une préparation minutieuse, le hasard joue un rôle impossible à déterminer dans la petite guerre, qui reste une guerre d'aventure dans laquelle il s'agit de s'adapter et de profiter des occasions qui se présentent. En 1740, à la veille de la guerre de Succession d'Autriche, le système de Vallière prédomine dans l'artillerie française; ce sont des canons assez lourds, à l'exception de la pièce dite «à la suédoise», de quatre livres de balles, qui est plus légère et utilisée dans les troupes légères. Un «détachement» de troupes légères comprenant 1500 fantassins et 900 cavaliers devrait, selon le comte de La Roche, disposer de 4 pièces de 8 livres de balles ou de 6 pièces de 6.

Une série d'escarmouches et d'attaques de détail usent l'ennemi et le font reculer autant, voire plus qu'une bataille, rarement décisive au XVIII^e siècle. La tactique de la petite guerre peut amener des résultats, dans le contexte d'une stratégie défensive ou offensive. Au milieu du XVIII^e siècle, la petite guerre des troupes légères françaises, au moins dans l'esprit des chefs, n'est plus dévastation gratuite du territoire comme, souvent, au siècle précédent, pillage pour l'enrichissement personnel des partisans.

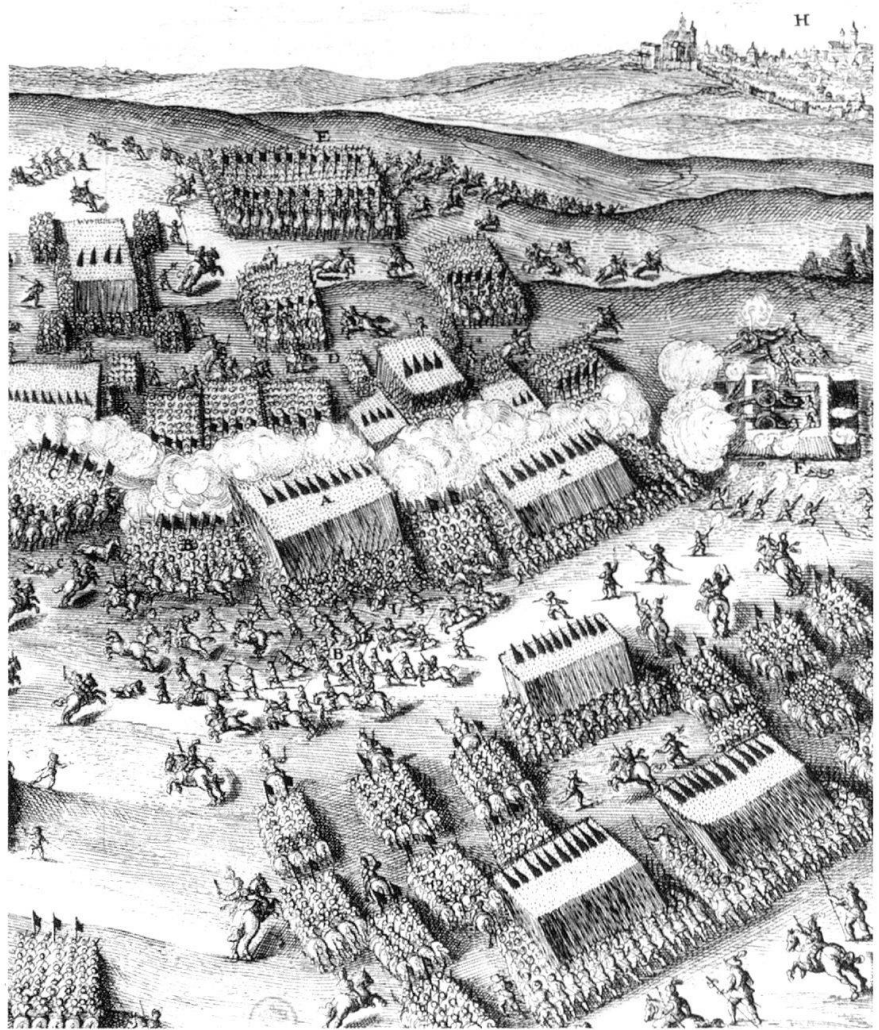


Schéma d'une bataille rangée au début de la guerre de Trente Ans (1626).

Le droit au butin, vecteur d'ardeur au combat, subsiste, mais défini, limité et surveillé dans son application. Les efforts de discipline, un droit de la guerre en accord avec les idées philosophiques et avec la représentation de l'honneur militaire du temps expliquent l'adoucissement de l'attitude des partisans à l'égard de la population civile. Dans la petite guerre également, on passe de la «guerre à l'ancienne», à la «guerre réglée». Les théoriciens prêchent la modération a priori. Plus question de ruiner un pays pour empêcher les paysans d'ensemencer leurs

champs et l'ennemi de pouvoir y subsister. Les partisans y ont intérêt, s'ils veulent obtenir des renseignements exacts, éviter que la population ne dénonce la troupe à l'ennemi, qu'elle participe sans rechigner à l'approvisionnement du détachement engagé loin de ses bases.

Il n'en reste pas moins que respecter à la fois les ordres reçus et les populations relève d'un équilibre difficile, surtout lorsqu'il s'agit de lever des contributions. Celles-ci demeurent la forme première de l'approvisionnement d'une armée en cam-

pagne. Dans une zone d'occupation ou un territoire tenu par l'ennemi, l'armée effectue des prélèvements destinés à remplir ses magasins qui, théoriquement, devraient être payés comptant de gré à gré... Les munitionnaires, avec lesquels l'Etat a passé un marché, s'occupent parfois de fournir le pain et la viande, mais pas les fourrages et l'avoine qui n'ont qu'une trop faible valeur. La levée de contributions en territoire tenu par l'ennemi fait partie des missions des troupes légères qui, par la force des choses, vivent sur l'habitant. Lorsqu'elles s'arrêtent dans un village pour s'approvisionner, on dit qu'elles «prennent un rafraîchissement» ou qu'elles «se rafraîchissent». En opération, les troupes légères dorment souvent à la belle étoile sans tentes, rarement chez l'habitant, ce qui est toujours dangereux pour la sécurité et surtout la discipline.

Malgré la volonté des chefs et les prescriptions, le pillage (le «butinage» au XVIII^e siècle) et la maraude n'en restent pas

moins endémiques, comme les représailles, les prises d'otages, destinées à garantir la livraison des contributions, à assurer la sécurité des troupes ou l'exactitude des informations fournies, et, bien entendu, les violences gratuites. Les habitants sont obligés de travailler à des retranchements ou d'effectuer des charrois.

Les officiers français et la petite guerre...

La «petite guerre» n'a pas bonne presse en France au XVIII^e siècle, parce que, d'une manière générale, les corps de troupe étrangers de l'armée française sont mal vus de la population. Cette vision est peut-être liée aux représentations des guerres de religion et de la guerre de Trente ans qui ont engendré des atrocités encore gravées dans la mémoire collective. La méconnaissance et le manque de considération dont souffrent les troupes légères expliquent toutes sortes de préjugés. Initialement, elles étaient

effectivement composées de «décrotteurs», de «vagabonds», d'«enfants perdus», d'«aventuriers» à la moralité douteuse et à la barbarie toujours prête à se manifester. Pourtant, les choses ont beaucoup changé au XVIII^e siècle. Si la petite guerre pratiquée par les Français respecte, le plus souvent, le droit qui, à l'époque, régit les conflits, elle n'en reste pas moins une guerre de «vilains».

Le «Tout-Paris», les philosophes et même beaucoup d'officiers considèrent les hussards de l'armée française comme des cavaliers sans pitié, qui ne respectent pas les lois de la guerre, donc similaires à leurs homologues hongrois et les pandours qui servent en Autriche. La fureur débridée des hussards hongrois dont les échos arrivent à Paris se trouve en décalage par rapport aux normes de la violence admise en France dans la bonne société dont la vision s'avère décalée par rapport à la réalité, même dans le royaume. Même si, dans le monde paysan, les rixes sanglantes, souvent



La petite guerre, c'est aussi la violence et le pillage...

mortelles, expression de mentalités frustrées, demeurent monnaie courante.

Il y a également une raison plus militaire à ce mépris de la petite guerre. Jusqu'à la guerre de Sept Ans, beaucoup d'officiers voient dans l'occupation d'un pays par des sièges méthodiques la meilleure façon d'emporter la décision et, dans le combat de ligne, la façon la plus honorable de faire la guerre. Ils restent enfermés dans l'académisme et la routine tactique, hérités de la guerre de position qui triompha après la mort de Turenne. Les principes de l'ordre tactique et opératif de l'époque «Louis XIV» imprègnent la noblesse ainsi que ceux de l'honneur militaire hérités du Moyen Age.

«Aller à la guerre», c'est-à-dire faire la petite guerre dans le langage de l'époque, passe pour un mode de combat «grossier», contraire à l'éthique nobiliaire. A une époque où les clivages de la société sont fondés sur la dignité, la petite guerre qui, à elle seule, ne peut emporter la décision, une pratique de second plan appuyant la grande guerre, a tout lieu d'être méprisée par nombre d'officiers. C'est une guerre de l'ombre dépréciée à une époque où les préséances passent pour importantes, même à l'armée. Les régiments les plus anciens «ont le pas», même à l'engagement, sur les plus récents. Les régiments de hussards, spécialisés dans la petite guerre, et les troupes légères figurent après les régiments de cavalerie sur les listes officielles de préséance. Dans les corps de troupe, les officiers vont en principe à tour de rôle «en détachement», pas



Un fourrageur.

en fonction de leurs capacités ou de leur profil de compétence.

Les guerres du XVII^e siècle, en particulier la guerre de Trente ans, expliquent également ces a priori. A cause des effectifs toujours croissants des armées, la guerre s'est diluée en petite guerre avec toutes sortes de débordements et de barbaries. Les troupes ne peuvent plus s'approvisionner uniquement sur le pays. La petite guerre, que l'on appelle alors la «guerre des partis» vise, par des moyens indirects, à la rupture des voies d'approvisionnements ennemies vers les bases arrières avec, tou-

jours, des coups de main, des attaques de postes et de garnisons. Elle dégénère souvent, comme la grande guerre, en brigandages incontrôlés, en vastes pillages au seul profit des chefs et des hommes des troupes légères. Ce n'est que dans la seconde moitié du XVII^e siècle que ces excès tendent à diminuer et que les hussards «courent moins en cravate».

Les campagnes de Flandre de la guerre de succession d'Autriche (1744-1748) sont les dernières auxquelles la France participe, avant la parution, dans le Royaume, des premiers traités

sur la petite guerre. Maurice de Saxe, dans ses campagnes à la tête d'une armée, accorde toute son importance à la petite guerre; il sait utiliser des formations d'infanterie, de hussards ou de dragons pour vaincre en évitant des engagements sanglants et pour empêcher que les troupes légères ennemies viennent semer le désordre dans les secteurs tenus par ses troupes. Maurice de Saxe nomme la petite guerre, «affaires de détail», parce qu'elle nuit à l'ennemi par de petites victoires successives qui, à la longue, le ruinent, alors que, conformément aux conceptions opératives de l'époque, il s'épuise à assiéger des villes. Acquérir la «supériorité en campagne» consiste à mettre l'ennemi dans un sentiment d'insécurité, de crainte, d'infériorité. Cela dépend davantage de facteurs moraux et psychologiques que des forces en présence. La petite guerre apparaît comme une tactique inséparable de la stratégie d'usure pratiquée par Maurice de Saxe.

D'Argenson, secrétaire d'Etat à la guerre entre 1743 et 1757, manifeste un intérêt soutenu pour la petite guerre et en comprend bien les spécificités et les buts. Dès sa prise de fonction, il favorise la levée de troupes légères.

...les attitudes à l'étranger

En France après 1740, la plupart des théoriciens qui évoquent la petite guerre cherchent

à la réhabiliter auprès des officiers, montrant que les armées ne peuvent s'en passer. Sandrine Picaud la situe dans son contexte social et intellectuel. De quels individus s'agit-il, pour qui et pourquoi écrivent-ils? Le font-ils sur la base d'expériences ou de références livresques de l'Antiquité grecque ou romaine, du XVI^e ou du XVII^e siècle? Quoi qu'il en soit, ils ne se préoccupent pas de l'organisation des troupes légères ou des détachements «allant en parti». Dans la foulée des échecs de la guerre de Sept Ans, les troupes légères sont pourtant supprimées. Guibert, dans son *Essai général de tactique*, même s'il combat le formalisme, la routine tactique et stratégique, ne croit pas à la petite guerre et souhaite la suppression des troupes légères, spécialement formées à de telles missions. Les régiments de ligne reprendraient, si nécessaire, de telles missions.

Quel est l'impact de ces traités, leur rayonnement à l'étranger, les auteurs français étant les premiers à traiter de la petite guerre? Globalement, les traductions sont plus nombreuses que les rééditions nationales. La Grande-Bretagne manifeste peu d'intérêt³, contrairement à ce qui se passe dans les Etats allemands où les publications sur la petite guerre se multiplient depuis 1780. Le roi de Prusse, en personne, écrit des *Instructions pour les troupes légères*. En Autriche, on en trouve peu au XVIII^e siècle, alors que les hus-

sards et les irréguliers des différents Etats de la monarchie excellent dans ce domaine et montrent la voie au reste de l'Europe, tant pour la réflexion que pour la levée de telles troupes. On a prétendu que les hussards ont grandi dans l'incessante guerre de frontière avec les Turcs: pour eux, la petite guerre est naturelle!

En guise de bilan

En France, si le Gouvernement royal se montre si hésitant concernant la politique à tenir à propos des troupes légères, c'est en dernière analyse à cause de la difficulté à contrôler leur action en toute circonstance. A la petite guerre, il faut prendre rapidement à de bas échelons des décisions gages de surprises, partant de succès. Le partisan, souvent coupé de l'armée, se trouve forcé de le faire sans en référer au général, si bien que l'état-major n'a plus la maîtrise totale des opérations. La capacité de saisir les opportunités et l'obéissance aux ordres reçus posent un problème qui explique ces hésitations, ainsi que la suppression des troupes légères en 1776.

La petite guerre n'en disparaîtra pas pour autant, preuve en soit ce qui va se passer en Vendée pendant la Révolution française et la guérilla espagnole à l'époque napoléonienne. Pendant le XIX^e siècle, elle apparaît comme l'héritière de l'ancien régime.

H.W.

³ Aucun auteur britannique ne publie sur la petite guerre avant 1769.